

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 3 juin 2024, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Présentation et adoption des rapports financiers 2023
 - 06.02. Nomination vérificateur comptable 2024 + mandat recyc-qc et TECQ 2019-2023
 - 06.03. Rapport octroi de contrats 2023
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Révision du traitement de l'aide en voirie
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01. Information sur les composteurs
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
 - 10.01. Révision de la procédure concernant les demandes d'aide financière pour activités de loisirs et événements en partenariat avec Les Amusements St-Damase inc. et les familles de St-Damase-de-L'Islet
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
 - 11.01. Réponses aux diverses demandes des Amusements St-Damase inc.
12. IMMOBILISATION
13. DEMANDES DIVERSES :
14. VARIA :
15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
16. CORRESPONDANCE
17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 60-06-2023

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

présents(e)s que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert et en débutant par le point 06.01.

06.01. Présentation et adoption des rapports financiers 2023

Résolution 61-06-2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents(es) que les rapports financiers 2023 soient acceptés, tels que présentés.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 6 mai 2024 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, la lecture des documents séance tenante n'est pas requise ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 62-06-2024

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache et appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal du 6 mai soit accepté tel quel.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2024**, le Conseil a accepté que les dépenses incompressibles 2024 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 63-06-2024

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés sur la liste présentée pour une somme totale de 88 153.98 \$ plus les dépenses incompressibles.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.02. Nomination vérificateur comptable 2024 + mandat recyc-qc et TECQ 2019-2023

Résolution 64-06-2024

Il est proposé par le conseiller Marie-Jean Pellerin, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la Firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton soit nommée vérificateur comptable pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, plus la vérification de la reddition RECYC-QC et la TECQ 2019-2023.

06.03. Rapport octroi contrat 2023

En vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal, la Municipalité doit présenter annuellement, lors d'une séance du Conseil, un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle. La greffière-trésorière en fait le dépôt à la séance.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

Rien

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Révision du traitement de l'aide en voirie

Révision 65-06-2024

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accorde une augmentation de 5.7 % à l'aide en voirie, depuis le 6 mai 2024.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Information sur les composteurs

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)

10.01. Révision de la procédure concernant les demandes d'aide financière pour activités de loisirs et événements en partenariat avec Les Amusements St-Damase inc. et les familles de St-Damase-de-L'Islet

Résolution 66-06-2024

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) qu'à partir du 3 juin 2024 :

- La Municipalité paie les frais additionnels d'inscription pour l'utilisation d'infrastructures à l'extérieur du secteur de St-Damase-de-L'Islet, que ce soit pour des camps d'été ou des activités sportives directement à la famille sur présentation de la facture pour un maximum de 200 \$ par enfant pour une activité par année ;
- La Municipalité s'engage à poursuivre le remboursement directement à la famille, sur présentation de facture, des frais réguliers d'inscription pour les camps d'été et les formations culturelles seulement, selon le 1/3 du coût jusqu'à concurrence de 50 \$/famille/année ;
- La Municipalité rembourse les coûts pour la fête de Noël, aux Amusements St-Damase inc., à 50 % jusqu'à concurrence de 500 \$ maximum, avec mention de la collaboration municipale lors de l'événement ;
- Pour les parades dans la région, la Municipalité poursuit le remboursement aux Amusements St-Damase inc. de 50 % des dépenses engendrées, avec acceptation préalable de participation municipale.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

11.01. Réponses aux diverses demandes des Amusements St-Damase inc.

- Demande pour présence des pompiers lors du Festival du Poulet : Comme des pompiers sont disponibles,

Résolution 67-06-2024

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte la demande de présence des pompiers, lors du Festival du Poulet, pour l'activité de shows de boucane et pour la durée du derby de démolitions ;

- Demande de commandite au comité de la Politique familiale : La responsable de la Politique familiale a informé le Conseil de la demande pour une nouvelle activité jeunesse et pour une nouvelle structure de jeux extérieur pour enfants,

Résolution 68-06-2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet défraie les coûts pour une nouvelle activité jeunesse ne dépassant pas 1 000 \$ sur présentation de factures avec une visibilité de la participation municipale à l'activité ;

Résolution 69-06-2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet donne 1 000 \$ pour l'achat de la structure de jeux extérieurs pour les enfants et demande une visibilité de la participation municipale ;

- Demande à la Municipalité :

Résolution 70-06-2024

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet donne une commandite de 2 700 \$, accepte de prêter le tracteur pour la préparation du terrain, lorsque non utilisé par la voirie, avec comme chauffeurs : Pierre-Luc Pelletier, David Pelletier et Jacob Pelletier ; paie les frais de l'engagement d'un service pour le ménage de la salle des Loisirs, sur présentation de facture, ne dépassant pas 300 \$; et finalement, le temps employé est refusé car non disponible.

12. IMMOBILISATION

12.01. Lumières de rues

Le coût des lumières de rues a changé depuis 2023. Le prix coûtant, le transport et le dédouanage ont augmenté. Donc, le projet passe de 16 484.40 \$ à 20 208.24 \$.

Résolution 71-06-2024

Il est proposé par la conseillère Monique Gamache, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité accepte la soumission corrigée de DH éclairage au coût de 20 208.24 pour modifier tous les luminaires de rues au DEL en 2024.

13. DEMANDES DIVERSES :

- Règlement sur les PIIA – obligation au devoir d'adoption d'un PIIA par les municipalités – Demande de reconsidération par le Gouvernement du Québec : le Conseil unanimement décide de ne pas appuyer.

14. VARIA

Rien

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec

16. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

17. Clôture de la séance

Résolution 72-06-2024

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 12.


Maire


D.G/greffière-trés.